ENFANTS

ASSOCIATION MUSICALE D'IRIGNY



RE-INSCRIPTION ANNEE 2018 / 2019 (1)

Site internet : https://www.ami-irigny.eu

A transmettre avant le 30 juin avec le règlement de l'adhésion annuelle de 16 € par famille

	nsieurdame			
Nom de famille de(s) l'	enfant(s):			
Adresse d'envoi du cou	rrier : (M. □ - Mme □)		
Code p	postal :	Ville :		
<u>Téléphones</u>	Fixe Monsieur :		Fixe Madame :	
	Mobile Monsieur :		Mobile Madame:	
Professionnel:	Monsieur :		Madame :	
Qui joindre en cas d'urg	gence:		:	
Autres:	:: 🗀		:	
Profession: Mons	sieur :			
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Prénom →				
Maintien de l'inscription	□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	□ Oui □ Non
Date de naissance				
Nom de l'école rentrée 2018				
Niveau scolaire rentrée 2018				
Instrument pratiqué en 2017/2018				
Remarques ou deside	erata:			

Adhésion annuelle 16 € par famille (2), à joindre à la ré-inscription

- Possibilité de régler les frais de scolarité par chèques vacances ou prélèvements bancaire

Nous attirons votre attention sur l'importance de ces ré-inscriptions qui permettent à l'école d'établir le planning et de garantir les meilleures conditions d'accueil possibles pour la prochaine année.

- (1) Toute inscription aux enseignements de l'école est annuelle. Les frais de scolarité sont dus pour la totalité de l'année scolaire.
- (2) Ne comprend pas les frais de scolarité.

ASSOCIATION MUSICALE D'IRIGNY

Extraits du règlement intérieur de l'Ecole de Musique :

- Titre VII – DROIT A L'IMAGE – Les participants aux activités auxquelles prend part l'Ecole de Musique acceptent le principe de diffusion par l'association de la représentation de toutes images sur lesquelles ils pourraient figurer, dans un but de valorisation de la musique et de promotion de l'association et/ou de l'école.

Charte de confidentialité pour la protection des données personnelles :

L'école est amenée à détenir, pour son fonctionnement, des données personnelles sur les élèves ou leurs représentants légaux. Ces données sont consignées informatiquement et/ou sur tous autres supports nécessaires à leur traitement.

La conservation de ces données est au moins de 10 ans.

Les informations collectées sont exclusivement destinées à l'administration interne de l'Association ou de l'école. Leur traitement est basé sur les relations de confiance établies entre l'école et les élèves ou leurs représentants légaux.

En application de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 22 juin 2018 et de la réglementation appelée RGPD (Règlement Général de Protection des Données Personnelles) les élèves adultes ou le représentant légal des élèves mineurs, exercent leur droit de consultation, de rectification et de suppression (Droit à l'oubli) des données personnelles les concernant auprès du secrétariat de l'Ecole.

Le Président ou la Présidente de l'Association, référent RGPD, est le garant de la bonne application de cet article.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association et de sa charte, et reçu une copie numérique de son règlement intérieur et du règlement intérieur de l'Ecole de Musique